

SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 4 juillet 2024

Date de convocation : vendredi 28 juin 2024

Délibération n° CC_2024_129
Nomenclature : 8.5.1Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 45

Votants : 55

Pouvoirs :

Mme Annie GRELET à M. Jean-Luc FOURRE,
Mme Aurore DESCHAMPS à M. Jérôme
GARDELLE, M. Alexandre GRENOT à M. Bruno
DRAPRON, M. David MUSSEAU à M. Eric
BIGOT, M. Philippe CREACHCADEC à M.
Ammar BERDAI, M. Pierre DIETZ à M. Eric
PANNAUD, M. Jean-Pierre ROUDIER à M.
Jean-Philippe MACHON, M. Joël TERRIEN à
Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme
Véronique TORCHUT à Mme Marie-Line
CHEMINADE, M. Fabrice BARUSSEAU à M.
Pierre-Henri JALLAIS

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Prorogation du Programme Local de
l'Habitat 2017-2022 dans l'attente de la
finalisation de sa révision

Le 4 juillet 2024, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Françoise LIBOUREL, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, Mme Chantal COUSSOT, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Anthony TERRIERE, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN

Excusés :

M. Gaby TOUZINAUD, Mme Sylvie CHURLAUD, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Christelle BASSO-FIN, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, Mme Céline VIOLLET

Secrétaire de séance : Mme Françoise LIBOUREL**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle que le conseil communautaire a lancé la révision du Programme Local de l'Habitat le 7 juin 2022.

Les délais de l'étude ne permettant pas de finaliser la fin de la révision avant la date d'expiration du PLH 2017-2022, exécutoire jusqu'en mars 2024, le conseil communautaire a autorisé, par délibération

n°2023-268 en date du 15 décembre 2023, Monsieur le Président ou son représentant en charge de l'Habitat à solliciter l'accord du Préfet pour proroger ce dernier pour une durée de deux ans, comme le prévoit l'article L.302-4-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

En date du 26 février 2024, le Préfet a signifié par courrier son accord. L'objet de la présente délibération est donc d'acter définitivement la prorogation du PLH 2017-2022 jusqu'au 25 mars 2026.

Une délibération financière concernant la prorogation de l'autorisation de programme liée à la mise en œuvre du PLH est proposée à ce même conseil.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5216-5 I 3°, qui prévoit que l'agglomération de Saintes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence « Equilibre Social de l'Habitat », dont le Programme Local de l'Habitat,

Vu les statuts de « Saintes - Grandes Rives, l'Agglo » annexés à l'arrêté préfectoral du 27 mai 2024 et notamment l'article 6, I, 3°), comprenant entre autres le « Programme Local de l'Habitat »,

Vu la délibération n°2018-03 du Conseil Communautaire en date du 18 janvier 2018 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2017-2022 de l'Agglomération de Saintes,

Vu la délibération n°2022-99 du Conseil Communautaire en date du 7 juin 2022 lançant la révision du Programme Local de l'Habitat,

Vu la délibération n°2023-268 du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2023 demandant la prorogation du Programme Local de l'Habitat 2017-2022 pour une durée de deux ans dans l'attente de sa révision,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 juillet 2024 modifiant l'Autorisation de Programme du PLH 2017-2022,

Vu le courrier du Préfet en date du 26 février 2024, autorisant la prorogation du PLH jusqu'au 25 mars 2026,

Considérant les crédits nécessaires inscrits sur l'AP/CP PLH 2017-2022,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver** la prorogation du Programme Local de l'Habitat 2017-2022 jusqu'au 25 mars 2026, dans l'attente de la finalisation de la révision engagée.

- **d'autoriser** le Président ou son représentant en charge de l'Habitat à signer tous les documents y afférent.

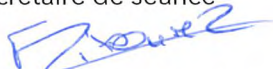
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Mme Françoise LIBOUREL

SAINTES GRANDES RIVES
12 bd Guillet Maillet
17100 SAINTES
Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.